

# Témoignage sur la façon dont se passent les IVG dans l'un des plus grand CHU de France

*Carole, auxiliaire puér au CHU de Toulouse, militante de SUD Santé Sociaux*

Depuis la loi du 2 mars 2022, les interruptions volontaires de grossesse peuvent être réalisées jusqu'à 14 semaines d'aménorrhée. Cette loi vise à allonger l'accès à l'IVG et c'est une avancée pour les femmes, les personnes susceptibles d'avorter, et les familles.

Cependant, concrètement les patient-es concerné-es par cette mesure sont contraintes par manque moyen et d'anticipation du gouvernement, à mettre fin à leur grossesse en accouchant voie basse dans un bloc naissance au milieu d'autres patientes qui donnent naissance à leur nouveau né-es, alors que cette intervention pourrait être pratiquée comme pour les patientes pratiquant une IVG jusqu'à 12 semaines dans un bloc gynécologique.

Jusqu'à présent, une femme ou toute personne qui est contrainte d'interrompre sa grossesse, jusqu'à 8 semaines d'aménorrhées peut bénéficier d'un traitement médicamenteux. Elle est hospitalisée au CHU dans un service de gynécologie. Elle peut aussi choisir une intervention chirurgicale qui se pratique au bloc gynécologique. Au-delà de ce délai, c'est-à-dire 9 semaines, le traitement médicamenteux n'est plus possible. Reste alors la chirurgie qui est pratiquée au bloc gynécologique.

Mais alors même que le gouvernement fait une avancée pour l'accès à l'IVG en prolongeant le délai, au CHU de Toulouse il impose aux femmes, et aux personnes trans et non-binaire ayant un

utérus, par manque de matériel de pouvoir bénéficier d'une prise en charge chirurgicale dans un lieu adapté. Ainsi elles subissent un véritable traumatisme car elles sont contraintes de subir un accouchement voie basse au milieu d'autres accouchements désirés ou des interruptions médicales de grossesses.

Pour nous, personnel soignant, cela n'est pas tolérable ! Sans parler de nos conditions de travail avec une surcharge importante qui font qu'au lieu de pouvoir accompagner, écouter, soigner, rassurer, on travaille à la chaîne ! La maternité du CHU de Toulouse a été conçue en 2003 pour 3200 accouchements et en pratique actuellement 5000. Dès 2005 nous avons alerté sur le dépassement du nombre d'accouchements. C'est la seule maternité niveau 3, c'est-à-dire maternité à risque, du département, et l'une des rares en Occitanie. Il n'y a toujours pas de lieu dédié à l'accueil des personnes souhaitant une IVG avec l'accompagnement qu'elle nécessite mais toujours un seul pôle : Femme, mère, couple.

De plus, les professionnel·les des blocs accouchements ne pratiquant jamais d'IVG sans formation adaptée à cette situation, se voient contraintes de faire face et prendre en charge ces patient-es.

Encore une fois le sort qui est fait aux femmes et à toutes personnes susceptibles d'avorter est indigne, la loi est une avancée mais par manque de matériel et humain, on inflige un traitement violent.

